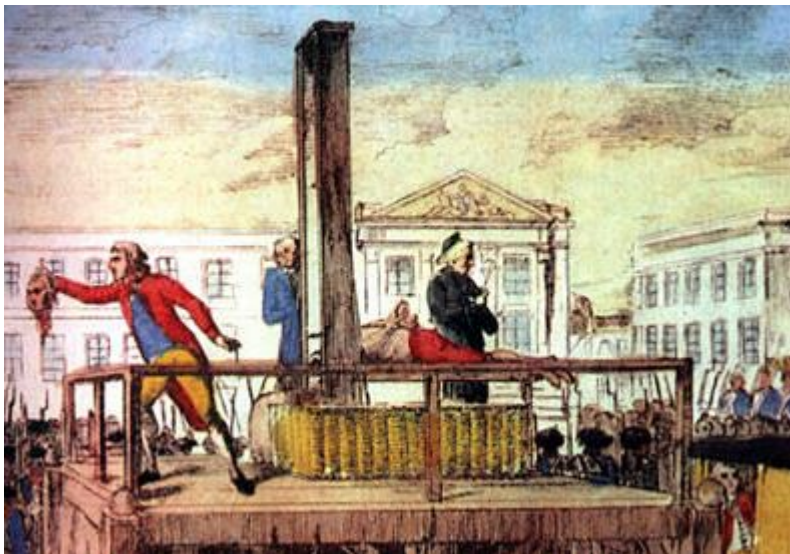


21 janvier 1793 : la France a osé guillotiner son roi



Le 21 janvier 1793,
journée de la honte

« Prenons-y garde, nous aurons peut-être un jour à nous reprocher un peu trop d'indulgence pour les philosophes et pour leurs opinions. La philosophie du siècle a une arrière-pensée. »

(Louis XVI, lettre à Malesherbes, 13 décembre 1786)

« Au nom de la très sainte Trinité, du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Aujourd'hui... moi Louis, seizième du nom, Roi de France, étant depuis quatre mois renfermé avec ma famille dans la Tour du Temple, à Paris..., impliqué dans un procès dont il est impossible de prévoir l'issue... n'ayant que Dieu pour témoin de mes pensées et auquel je puisse m'adresser, je déclare ici, en sa présence, mes dernières volontés et sentiments... Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont faits mes ennemis... et je prie Dieu de leur pardonner... Je recommande à Dieu ma femme et mes enfants, ma sœur, mes tantes, mes frères, et tous ceux qui me sont attachés par les liens du sang ou par quelque autre manière que ce puisse être ; je prie Dieu particulièrement de jeter des yeux de miséricorde sur ma femme, mes enfants et ma sœur, qui

souffrent depuis longtemps avec moi ; de les soutenir par sa grâce, s'ils viennent à me perdre, et tant qu'ils resteront dans ce monde périssable... Je pardonne très volontiers à ceux qui me gardent, les mauvais traitements et les gênes dont ils ont cru devoir user envers moi. J'ai trouvé quelques âmes sensibles et compatissantes : que celles-là jouissent dans leur cœur, de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser !... Je finis en déclarant devant Dieu, et prêt à paraître devant lui, que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi. » (Extraits du testament du Roi Louis XVI, à Noël 1792)

La Révolution, imprégnée de la philosophie maçonnique, a fait du Français un égoïste, un viveur, un jouisseur sans contrainte, qui n'a plus aucun devoir et ne revendique plus que des droits. Adeptes, du moins en théorie, du « vivre-ensemble » et du multiculturalisme, il est en réalité devenu hédoniste, égocentrique et narcissique. Il se veut « citoyen » (du monde) et se moque éperdument de la Nation, de sa culture chrétienne et de son histoire.

On aura compris que je ne jette pas l'anathème sur tous les Français, ces Gaulois que le pouvoir actuel déteste. Je vise le « peuple de gauche » ou l'électorat d'Emmanuel Macron, ce pantin du Nouvel Ordre Mondial, qui nous parle si souvent, tel un gourou, des « valeurs républicaines », de l'Europe, mais jamais de la France (si ce n'est le sempiternel « vive la République, vive la France ! » qui clôture ses interminables prêches).

La Révolution a tué « le Trône et l'Autel » et depuis, une majorité de Français ne croit plus à rien sinon au fric roi. Mais le Français – athée ou agnostique – ne renoncerait pour rien au monde aux sacro-saints « jours fériés » attachés aux fêtes et/ou aux traditions chrétiennes. Jours qui, accessoirement, lui permettent de « glander » au lieu d'aller travailler.

Il pense que l'histoire de France commence en 1789, mais il se réjouit des fêtes médiévales ou votives qui tirent sa bourgade ou son patelin de sa morosité habituelle. Elles le distraient un instant du foot, du porno, du loto et de la télé-réalité.

Il « guinche » au 14 juillet, persuadé qu'on fête la prise de la Bastille. Or le massacre du gouverneur de Launay et de la petite garnison de la Bastille par une populace avinée est un non-événement. Notre fête nationale a été instituée par la loi du 6 juillet 1880, pour commémorer la « Fête de la Fédération » de 1790 (1). Le Roi Louis XVI vint sur place pour donner un coup de pioche. On a chanté le « Ah ! Ça ira ». Les soldats se mêlaient aux Gardes nationaux et au peuple en liesse.

Et le bon roi, qui avait accepté de coiffer le bonnet phrygien, n'a pas compris que ce jour-là symbolisait la victoire des loges maçonniques sur le pouvoir royal et que son coup de pioche signait, à terme, l'arrêt de mort de la monarchie.

Louis XVI était un puritain parfaitement honnête. On ne peut pas en dire autant de certains de ses prédécesseurs sur le Trône. Mais il n'était pourtant pas le personnage falot et faible décrit par les historiens. Il fut, au contraire, un précurseur et un homme de progrès dans bien des domaines. On lui doit, entre autres :

D'être à l'origine d'un hôpital pour enfants: l'« Hôpital des enfants malades », qui existe encore aujourd'hui.

D'avoir aidé et protégé l'abbé de l'Épée dans son œuvre pour l'éducation des « sourds-muets sans fortune ». Le roi lui versa une pension de 6 000 livres sur sa propre cassette (et contre l'avis de l'archevêché qui soupçonnait cet homme de jansénisme).

D'avoir doté l'école de Valentin Haüy pour les aveugles.

Il finança les aménagements de « l'Hôtel-Dieu » pour que chaque malade ait un lit individuel.

Il fit, sur ses deniers personnels, un don de sept millions-or aux victimes du froid excessif de l'hiver 1784.

Il créa les premières pensions de retraite pour ceux qui exerçaient une profession maritime.

Et c'est encore lui qui donna l'ordre aux hôpitaux militaires de traiter les blessés ennemis « comme les propres sujets du Roi » (90 ans avant la première Convention de Genève !).

Louis XVI abolit le servage et la « mainmorte » dans le domaine royal, ainsi que le « droit de suite » permettant au seigneur de faire poursuivre le serf qui quittait son domaine.

Il dispensa le peuple du « droit de joyeux avènement ». Cet impôt inique était perçu à chaque changement de règne.

Il exigea l'établissement annuel de la balance du commerce.

Il créa un « Mont-de-piété » à Paris pour décourager l'usure et venir en aide aux petites gens.

Il abandonna aux équipages de ses vaisseaux le tiers de la valeur des prises (qui lui était réservé en temps de guerre).

C'est encore à Louis XVI qu'on doit l'abolition de la « question » (torture) préparatoire et préalable.

La construction, à ses frais, d'infirmiers « claires et aérées » dans les prisons. Il s'inquiéta du sort réservé aux prisonniers détenus en prison préventive avant le procès.

Par ailleurs, il décida de leur accorder une indemnité ainsi qu'un droit d'annonce dans le cas où leur innocence serait reconnue lors de leur procès.

On lui doit encore l'état-civil aux non catholiques.

Et il exempta les Juifs du péage corporel et autres droits humiliants.

Il permit aux femmes mariées et aux mineurs de toucher eux-mêmes leur pension sans demander l'autorisation de leur mari ou tuteur.

Il accorda le droit de vote aux femmes dans le cadre de l'élection des députés à l'Assemblée des États Généraux.

Il leur permit aussi d'accéder à toutes les maîtrises.

Louis XVI a également été le fondateur de l'école de musique et de danse de l'Opéra de Paris et le musée du Louvre.

On lui doit aussi le « droit de propriété » des auteurs et compositeurs de musique.

Il créa le musée des Sciences et Techniques, futur « Centre National des Arts et Métiers ».

Il dota Paris d'un corps des Sapeurs-Pompiers.

C'est encore lui qui autorisa l'installation de pompes (à feu), pour approvisionner Paris en eau de manière régulière.

Il est le fondateur de l'École des Mines.

Il finança sur ses propres deniers les expériences d'aérostation des frères Montgolfier, aussi que les expériences de Jouffroy pour l'adaptation de la machine à vapeur à la navigation.

Cette liste est loin d'être exhaustive. Ajoutons qu'il fut le premier monarque à employer l'expression « Justice sociale ».

Et pourtant... le 21 janvier 1793, après une courte nuit, Louis XVI est réveillé à 5 heures par Cléry, son valet. Vers 6 heures, l'abbé Henri de Firmont les rejoint et célèbre la dernière messe du roi déchu. Le roi reçoit le viatique (la communion du mourant).

À 7 heures, Louis XVI confie ses dernières volontés à l'abbé. Il transmet à Cléry son cachet aux armes de France pour son

fils Louis-Charles et son alliance pour son épouse. Il conserve au doigt l'anneau du sacre. Puis il s'entretient une dernière fois avec son confesseur. Vers 8 heures, il est interrompu par Antoine Joseph Santerre qui commande les Gardes Nationaux.

Il remet son testament à l'un des officiers municipaux présents.

Ce matin du 21 janvier, il fait 3 °C. Un brouillard épais enveloppe Paris. Louis XVI prend place dans la voiture du maire de Paris, avec l'abbé de Firmont et deux miliciens. La voiture quitte le Temple vers 9 heures au son des tambours. 80 000 hommes en armes (Fédérés, Gardes nationaux, Fusiliers) occupent les carrefours, les places et les avenues.

Des canons sont postés à chaque point stratégique. Le convoi est précédé de 200 gendarmes à cheval. Les Parisiens sont venus en nombre assister à l'exécution.

Dans le quartier de Bonne-Nouvelle, aux environs de la rue de Cléry, le baron de Batz, soutien de la famille royale (qui a financé la fuite à Varennes), a convoqué 300 royalistes pour tenter de faire évader le roi. La tentative échoue car, à la suite de dénonciations, seuls quelques aristocrates ont pu venir sur place. Trois d'entre eux seront tués ; le baron de Batz réussit à s'échapper. Le cortège poursuit son trajet. Il débouche vers 10 h 15 sur la place de la Révolution et s'arrête au pied de l'échafaud installé entre les Champs-Élysées et le piédestal de la statue de Louis XV (qui vient d'être déboulonnée). L'échafaud, peint en rouge, est placé au milieu d'un espace encadré de canons et d'une troupe de 20 000 hommes.

Le roi est accueilli par le bourreau Charles-Henri Sanson. Il ôte sa redingote et son foulard-cravate. Voyant qu'on veut lui lier les mains, il refuse. L'abbé de Firmont parvient à le convaincre d'accepter. On lui lie les mains dans le dos ; un assistant de Sanson découpe son col et lui coupe les cheveux. Accompagné par des roulements de tambour, le roi, assisté de

l'abbé de Firmont, monte sur l'échafaud.

Là il fait signe aux tambours de s'arrêter et déclare :

« Je meurs innocent de tous les crimes qu'on m'impute. Je pardonne aux auteurs de ma mort. Je prie Dieu que le sang que vous allez répandre ne retombe jamais sur la France ».

Santerre donne l'ordre de faire battre les tambours pour couvrir sa voix. À 10 h 22 le bourreau Sanson actionne le couperet. Gros, un assistant du bourreau, saisit la tête sanguinolente et la présente au peuple. Quelques spectateurs crient « Vive la Nation ! Vive la République ! Vive la liberté ! ». Des salves d'artillerie sont tirées et une partie de la populace danse la Carmagnole.

La France venait de guillotiner son roi, rompant le lien sacré entre le peuple, le Trône et l'Autel. En tentant de détruire « le Divin et le Sacré », les fomenteurs de la Révolution (tous ou presque francs-maçons) voulaient tuer l'« âme française ». *La persécution des prêtres, la confiscation des biens du clergé, le culte de la déesse Raison, le « populicide » vendéen (2), les lois de 1901 et 1905, l'excommunication de l'« Action Française » en 1927, la déchristianisation de la France après « Vatican II » et, « comme un clou chasse l'autre », la montée de l'islam conquérant, en sont les conséquences plus ou moins directes.*

Ce « crime contre la Nation », nous le payons au prix fort !

« Tuez le catholicisme et vous aurez l'islam » disait déjà Chateaubriand.

Nous y sommes, enfin presque.

Tous les 21 janvier, ayons une pensée ou mieux, une prière, pour le bon roi Louis le XVI^e, victime de la furie révolutionnaire.

Eric de Verdelhan

1)- Le 14 juillet ne commémore pas la prise de la Bastille le 14 juillet 1789. L'article unique de la loi du 6 juillet 1880 stipule : « La République adopte le 14 juillet comme jour de

fête nationale annuelle ». Le site Internet du gouvernement rajoute : « Si le 14 juillet est généralement associé à la prise de la Bastille en 1789, c'est dans les faits le 14 juillet 1790, la Fête de la Fédération, qui est officiellement commémoré... ».

2)- Le terme est de Gracchus Babeuf. « Génocide » conviendrait mieux.